

« Des relations avec les sections administratives et l'Assemblée générale du Conseil d'Etat ;

« De l'étude juridique des questions soulevées par l'application des textes législatifs et réglementaires ;

« D'assurer l'uniformité dans l'interprétation des règlements administratifs d'application générale ;

« De l'examen des litiges et transactions intéressant le département ainsi que de la défense des intérêts de l'administration devant les juridictions civiles, pénales et administratives ;

« De réunir et de tenir à jour une documentation générale en matière administrative ;

« Des questions administratives générales qui ne sont pas de la compétence particulière d'une autre direction.

« Deuxième bureau. — Programmation et animation régionale.

« Le bureau de la programmation et de l'animation régionale est chargé :

« De suivre les études et enquêtes relatives à la programmation ;

« D'assurer la liaison permanente avec le commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ainsi qu'avec la délégation générale au district de la région de Paris ;

« D'établir, en association avec le comité des plans régionaux et les organes et commissions spécialisés, les programmes d'équipement et d'aménagement culturels ;

« De suivre la réalisation des objectifs des différents programmes ;

« D'animer et de coordonner l'action des comités régionaux des affaires culturelles. »

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1964.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,
ANDRÉ HOLLEAUX.

Budget autonome de la caisse nationale des monuments historiques, préhistoriques et naturels et des sites.

Par arrêté interministériel en date du 2 mars 1964, les prévisions de recettes et de dépenses du budget de la caisse nationale des monuments historiques, préhistoriques et naturels et des sites pour 1963 sont augmentées de 1.955.000 F.

Enseignement artistique.

Par arrêté du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles en date du 20 février 1964, M. Renou (André), décorateur, est nommé professeur stagiaire de dessin et couleur chargé de la coordination des sections d'orientation de quatrième année à l'école nationale supérieure des arts décoratifs à compter du 1^{er} janvier 1964.

Liste des monuments naturels et des sites classés ou protégés.

ANNÉE 1963

Alpes-Maritimes.

Menton. — Monastère de l'Annonciade (arrêté du 10 mai 1963).

Calvados.

Bernières-sur-Mer. — Château de Quintefeuille et son parc (arrêté du 31 décembre 1963).

Côtes-du-Nord.

Buhulien. — Château de Kérivon et son parc (arrêté du 10 janvier 1963).

Loc-Envel. — Partie du village (arrêté du 25 février 1963).

Paimpol. — Rocher du Crukin (arrêté du 27 novembre 1963).

Pleven. — Manoir de Vaumadec et ses abords (arrêté du 17 décembre 1963).

Ploubazlanec. — Landes de Traou-Pell et Traou-Plat (arrêté du 6 mai 1963).

Ille-et-Vilaine.

Cancale. — Pointe du Nid et falaises des Daules (arrêté du 31 janvier 1963).

Cancale. — Ensemble comprenant les lieux-dits : Port-Mer, Port-Pican et Port-Briac (arrêté du 12 décembre 1963).

Moulins. — Château de Monbouan et son parc (arrêté du 23 novembre 1963).

Saint-Coulomb. — Partie du littoral Est (arrêté du 4 juillet 1963).

Lot-et-Garonne.

Clermont-Dessous : zone de protection autour du haut bourg (décret du 3 mai 1963).

Marne (Haute-).

Auberive. — Promenade d'Entre-deux-Eaux (arrêté du 11 octobre 1963).

Mayenne.

Mézangers. — Etang du Gué-de-Selle et ses abords (arrêté du 30 avril 1963).

Meurthe-et-Moselle.

Fleville-devant-Nancy. — Parc du château et ses perspectives (arrêté du 14 novembre 1963).

Pas-de-Calais.

Audinghen. — Belvédère situé à l'anse du Gris-Nez (arrêté du 16 octobre 1963).

Saint-Laurent-Blangy. — Domaine de Vaudry-Fontaine (arrêté du 22 avril 1963).

Savoie.

Bonneval-sur-Arc, Champagny, Tignes et Val-d'Isère. — Réserves naturelles (arrêté du 24 juillet 1963).

Seine.

Nogent-sur-Marne. — Maison nationale de retraite des artistes et son parc (arrêté du 2 avril 1963).

Paris (7^e). — Ensemble formé par l'avenue de Breteuil y compris la place Vauban et la place de Breteuil, l'avenue de Ségur et l'avenue de Villars, cette dernière prolongée par le boulevard des Invalides, la place de Fontenoy, les avenues de Lowendal, de Saxe et de Tourville (arrêté du 11 février 1963).

Paris (8^e). — Jardins bordant l'avenue Gabriel (décret du 18 septembre 1963).

Seine-et-Oise.

Thoiry. — Château et son parc (arrêté du 16 octobre 1963).

Var.

Seillans. — Blocs de pierre attenants à la porte Sarrazine (arrêté du 13 mars 1963).

MINISTRE DE LA JUSTICE

Décret du 5 mars 1964 portant changements de noms.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Sont autorisés à changer leur nom de :

BEN SAID en BRISSET :

BEN SAID (Alice), née le 11 septembre 1902 à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes), 20, rue de Latour-Maubourg.

BORDEL en BORDET :

BORDEL (René), né le 8 novembre 1920 à Villeurbanne (Rhône), demeurant à Lyon (Rhône), 15, rue Albert-Morel, agissant également au nom de ses enfants mineurs : a) Marie-Claude-Yvonne, née le 8 juillet 1943 à Lyon (Rhône) ; b) Alain-Noël, né le 16 décembre 1944 à Lyon (Rhône) ; c) Jack-Auguste, né le 9 novembre 1946 à Lyon (Rhône) ; d) Françoise-Lucette, née le 30 janvier 1949 à Lyon (Rhône) ; e) Patrick-Marcel, né le 16 février 1954 à Lyon (Rhône) ; f) Gilles-Alain, né le 18 mars 1955 à Lyon (Rhône) ; g) Corinne-Régine, née le 23 avril 1958 à Lyon (Rhône).

BOUAZIZ en BOISIS :

BOUAZIZ (Georges-Joseph), né le 29 avril 1925 à Nedroma (Algérie), demeurant à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 2, avenue Jules-Jouy, agissant également au nom de son enfant mineur : François, né le 16 octobre 1959 à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

BRIKHOLZ en BRICOL :

BRIKHOLZ (Léon), né le 18 mars 1920 à Paris (4^e), demeurant à Paris (2^e), 23, rue du Mail, agissant également au nom de son enfant mineur : Claude-Berthe-Corrine, née le 14 mai 1947 à Paris (12^e).